



législation monnaie électronique

Par **Lilou006**, le **02/03/2012** à **14:20**

Bonjour,

actuellement en thèse d'économie je cherche des informations sur la législation de la monnaie électronique :

- Quel arbitrage un acteur fait il entre le choix d'obtention du statut d'établissement de monnaie électronique et celui d'établissement de paiement?
- Les établissements de monnaie électronique sont ils obligés d'être aussi établissement de crédit ?
- Est ce que la DME2 a-t-elle été a ce jour transposée en droit Français ?

Je remercie par avance toute personne susceptible d'apporter quelques éléments de réponses

Par **jfanou**, le **06/03/2012** à **12:09**

c'est pas très compliqué pourtant d'avoir des réponses là dessus. déjà, vous avez le site de l'assemblée nationale pour voir ce qu'il en a été tout récemment du sort de la loi warsmann contenant l'article sur la dme2
ensuite, l'arbitrage EP et EME vient de ce que l'acteur souhaite exercer comme activité...et là, il suffit de s'en référer à la définition soit d'un service de paiement, soit de la ME.

Par **Lilou006**, le **07/03/2012** à **08:33**

Merci pour votre réponse, je ne manquerai pas de suivre vos conseils.

Par **Pode**, le **07/03/2012** à **17:45**

@jfanou Tout est facile sur internet...avec des liens. Vous en avez?
Merci